



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 66934

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le registre des Français établis hors de France. L'inscription à ce registre sert notamment en cas d'incidents et est facultative. Il souhaite connaître les mesures prises pour inciter les Français résidant à l'étranger à s'inscrire à ce registre.

Texte de la réponse

Les mesures prises par le ministère des affaires étrangères et du développement international pour inciter les Français résidant à l'étranger à s'inscrire au Registre des Français de l'étranger se déclinent autour de 3 axes : 1) Par le biais d'une stratégie de communication externe : - le site du MAEDI, sur les fiches conseils aux voyageurs, sur les sites des Ambassades et Consulats, à travers les lettres d'information diffusées par les postes consulaires, et à l'occasion des campagnes de publipostage d'information organisées par les postes consulaires ; - lors des années pré-électorales, via des campagnes d'information et d'incitation à l'inscription sur les principaux médias français présents à l'étranger (TV5, France 24, RFI, site internet des principaux quotidiens français, etc.). 2) Par une communication au sein des locaux (ambassades, consulats, sections consulaire et agences consulaires) : - communication interne (affiches dans les salles d'attente des consulats, des sections consulaires, et des agences consulaires) ; - communication aux guichets, à l'occasion des démarches effectuées au sein des locaux. 3) Par une politique tarifaire (droits de chancellerie) : l'inscription au registre permet aux inscrits de bénéficier de tarifs réduits pour certaines démarches (50 % de réduction sur la légalisation, la certification de copie conforme, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66934

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8714

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9308